



Appel à candidature

« Evènement éco-responsable »

Enjeux et contexte

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs de Réduction des Déchets et de Développement de l'Économie Circulaire (CODEC), subventionné par l'ADEME, Organom souhaite mener, en partenariat avec l'ALEC01 et Aremacs, une action destinée à soutenir les organisateurs de manifestations écoresponsables.

Les manifestations et évènements sportifs, culturels et associatifs, participent pleinement au développement et à l'attractivité du territoire. Leur fréquentation varie de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

Ces activités ponctuelles peuvent générer des impacts environnementaux importants. Notamment en termes de quantité de déchet. Les manifestations sont, en revanche, des moments propices à la sensibilisation des citoyens, au respect de l'environnement et à la diffusion de bonnes pratiques. Les festivals et évènements sportifs les plus importants, sont de plus des vecteurs de développement économique et social local. Ils peuvent en outre s'intégrer dans une démarche d'économie circulaire, faciliter et valoriser les circuits courts, et privilégier le recours à des structures d'insertion par l'activité économique.

Organom, l'ALEC01 et Aremacs, organisent un appel à candidature visant à sélectionner, des manifestations désireuses de s'engager dans une démarche écoresponsable. Pour l'année 2018, le nombre d'évènements accompagnés sera déterminé en fonction du plafond budgétaire.

Aremacs et l'ALEC 01 proposent aux organisateurs sélectionnés un accompagnement et une communication sur les enjeux du développement durable avant et pendant l'évènement.

L'accompagnement « Evènement écoresponsable »

Le but de cet accompagnement est de permettre aux organisateurs de mettre en œuvre un ensemble de pratiques, visant à diminuer les déchets générés au cours de leur évènement.



Cet accompagnement comprend notamment un diagnostic de la manifestation, la diffusion d'un guide de bonnes pratiques. En cas de besoin, un soutien technique pourra être apporté le jour de l'évènement. Un bilan environnemental sera à effectuer après celui-ci. Il sera à transmettre à l'ALEC 01, en charge du bilan de ces accompagnements.

L'appel à candidature est destiné à sélectionner les évènements qui bénéficieront d'un accompagnement de la part d'Aremacs et de l'ALEC 01, en vue de s'inscrire dans une démarche écoresponsable.



Cet accompagnement a pour objectifs de :

- Faire progresser le niveau d'éco-responsabilité des organisateurs,
- Faciliter l'accès à l'information des organisateurs,
- Anticiper les risques lors de l'évènement et prévoir les moyens appropriés
- Favoriser une expertise « organisateur de manifestation » plutôt qu'une expertise thématique.
- Privilégier une approche du développement durable portant sur ses trois piliers (économique, social et environnemental), en proposant un accompagnement ciblé des porteurs de projets,

Conditions d'éligibilité

Toute association ou administration, organisant une manifestation (épreuve sportive, concert, festival, fête locale, congrès...) accueillant du public, sur le territoire d'Organom comprenant :

- la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse,
- la communauté d'agglomération du Haut-Bugey,
- la communauté de communes Bresse et Saône,
- la communauté de communes de la Côtière à Montluel,
- la communauté de communes de La Dombes,
- la communauté de communes de Miribel et Plateau,
- la communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- la communauté de communes des Rives-de-l'Ain et Pays du Cerdon,
- la communauté de communes de La Veyle.

La manifestation doit être organisée entre le **1^{er} avril 2019** et le **31 décembre 2019**.

Soutien d'Organom

Organom apporte un soutien financier à la démarche éco-responsable des évènements sur son territoire. L'ALEC 01 et Aremacs proposent un appui technique pour ces évènements et assurent l'accompagnement des « Manifestations écoresponsables », selon les conditions précisées ci-dessus. Une participation financière est demandée à l'organisateur uniquement si un accompagnement opérationnel d'Aremacs est nécessaire lors de l'évènement. Organom prend alors en charge 50% du montant de la facture (plafonné à 1000€) + 80% de la facture plafonnée à 500€ pour le soutien supplémentaire d'UNICITE sur l'évènement.

Dépôt des candidatures et procédure d'instruction

Les candidatures devront être envoyées par mail, à l'adresse suivante : a.rat@alec01.fr. Elles seront accompagnées du dossier de candidature dûment rempli et d'un exemplaire signé de la charte d'engagement « manifestations écoresponsables », ci-joints.

Les dossiers de candidatures sont examinés et les manifestations sélectionnées, par un comité de pilotage, composé d'Organom, d'Aremacs et de l'ALEC 01.

Les dossiers sont analysés au fil de l'eau, n'hésitez pas à envoyer le dossier le plus en amont possible de l'évènement.

Date limite de dépôt des candidatures : **15 juin 2019**.

Contact pour toute question relative à l'appel à candidature:

Antonin Rat / Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) / 04 74 45 96 66